

# Déclaration CE de conformité

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que

**Plaques de plâtre**  
**Type DFH2,**

Fabriquées dans l'usine à

Usine Wielsbeke  
Vaartstraat 60  
B-8710 Wielsbeke

Sont conformes aux dispositions comme décrit dans EN 520:2004-11 et sont conformes aux conditions  
marquage CE – conformément à l' annexe ZA 3 du EN 520:2004-11.

Les méthodes et données pour certification et évaluation de conformité ont été appliquées comme  
marqué dans les barèmes ZA.2 et ZA.3a.

Les produits ont été soumis à des essais de type initiaux et ont subi un contrôle de produit interne  
conformément au EN 520:2004-11.

Wielsbeke : 02.10.2006



Directeur général  
S. Azais

# Plaque de plâtre DFH2/EN 520 -600/ longueur (2000-4200mm) / 12,5

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que les

## **Plaques de plâtre** Type DFH2,

### **Type D =**

plaques de plâtre à masse volumique contrôlée comportant une face sur laquelle des enduits au plâtre appropriés ou une décoration peuvent être appliqués. Ceci permet d'améliorer leurs performances en vue de certaines applications. À des fins d'identification, ces plaques sont désignées par « Type D »

### **Type F=**

plaques de plâtre comportant une face sur laquelle des enduits au plâtre appropriés ou une décoration peuvent être appliqués. Ces plaques ont des fibres minérales et/ou d'autres additifs dans l'âme de plâtre/L'âme de ces plaques comporte des fibres minérales et/ou d'autres additifs pour améliorer la cohésion de l'âme à des températures élevées. À des fins d'identification, ces plaques sont désignées par « Type F »

### **Type H =**

plaques comportant des additifs pour réduire leur taux d'absorption d'eau. Elles peuvent convenir pour des utilisations particulières dans lesquelles des propriétés d'absorption d'eau réduite sont requises pour améliorer les performances de la plaque. À des fins d'identification, ces plaques sont désignées par « Type H1, H2 ou H3 », chaque type ayant des performances d'absorption d'eau différentes.

H2 = absorption d'eau  $\leq 10\%$